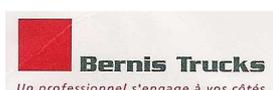


12 & 13 AVRIL 2014



RÈGLEMENT



Association Sportive Automobile Mauve
Section Historique

RÈGLEMENT DU 10^{me} RALLYE DE LA PORCELAINES HISTORIQUE 2014

La Section historique de l'ASA Mauve organise les 12 & 13 avril 2014 une randonnée touristique réservée à des véhicules historiques. Cette manifestation qui n'est pas une épreuve sportive se déroulera d'EYMOUTIERS à EYMOUTIERS avec étape à LINARDS.

VOITURES ADMISSIBLES :

Sont admissibles :

1^{re} catégorie : les voitures dont la date de première mise en circulation se situe avant fin 1987 (date portée sur la carte grise).

2^{me} catégorie : les répliques, les véhicules d'exception ayant obtenu la validation par la commission d'agrément. L'agrément n'est donné que pour un an. Pour l'obtenir, le concurrent devra joindre chaque année une note justifiant du caractère exceptionnel du véhicule (quelle que soit la marque) qui permettra à la commission de statuer.

Ces véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

Le nombre total de véhicules est limité à 55. L'enregistrement des engagements se fera selon l'ordre d'arrivée. La clôture des inscriptions interviendra lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint. Les équipages supplémentaires seront placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques. Pour des raisons d'organisation aucun engagement ne sera reçu après le 05 avril 2014.

EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un coéquipier.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

CLASSEMENTS :

Un classement sera établi pour chaque catégorie. Sera déclaré vainqueur du Rallye le 1er de la catégorie 1. En cas d'ex æquo l'organisateur se réserve la possibilité d'utiliser la date de 1^{ère} immatriculation de la voiture, portée sur la carte grise, pour les départager.

PROGRAMME :

Lundi 20 janvier - Ouverture des engagements.

Samedi 5 avril - Clôture des engagements.

Samedi 12 avril - Vérifications administratives avec remise des plaques et documents : parking place Stalingrad à EYMOUTIERS 87 de 10 h 30 à 13 h.

1^{re} étape : EYMOUTIERS > LINARDS > EYMOUTIERS .

150 km environ de navigation, incluant un secteur à moyenne contrôlée de 7 km environ en fléché métré. Le reste pourra être donné sous forme de carte muette - fléché-métré - non métré - fléché allemand - fléché droit etc.

- Le départ sera donné à **14h00** pour la 1^{ère} voiture, puis de minute en minute du parking de la place Stalingrad.

Pendant la neutralisation entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape un repas vous sera offert au domaine du BUCHOU à EYMOUTIERS.

2^{me} étape : EYMOUTIERS > EYMOUTIERS :

28 km environ en fléché-métré et incluant un secteur à moyenne contrôlée de 19 km environ.

- Le départ sera donné à **22h00** du Parking de la piscine.

Dimanche 13 avril

3^{me} étape : EYMOUTIERS > EYMOUTIERS :

145 km environ de navigation, incluant un secteur à moyenne contrôlée de 15 km environ en fléché métré. Le reste donné sous forme de carte muette - fléché non métré- fléché métré.

- Le départ sera donné à **8h00** pour la première voiture, puis de minute en minute, du parking de la place Stalingrad.

- L'arrivée du rallye aux environs de **11h45**.

- **13h** : repas à la salle des fêtes d'EYMOUTIERS qui sera suivi par la remise des prix du rallye.



ORDRE DES DEPARTS :

Les départs se feront de minute en minute et dans l'ordre croissant des numéros attribués par l'organisateur.

ABANDON / RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le rallye le samedi pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ le dimanche matin. En revanche, il ne pourra pas figurer dans le classement général. De plus, il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES et ACCESSOIRES AUTORISÉS.

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler !

- Tous les types d'odomètres, "Tripmaster" par ex.- électroniques ou mécaniques sont autorisés.
- Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course. Exemple : Blunik, Monit, Brantz, Terratrip, Tripdata, Cadenceurs ATB, Blizz, Timing Speed, Blizz Timing C200, Tripy, applications pour smartphone ... liste non exhaustive.

CARTOGRAPHIE / NAVIGATION :

Les étapes de navigation sur cartes muettes se feront à l'aide de tracés fournis sur papier ou sur calque à reporter sur carte IGN au 1/100 000, 1/50 000, 1/25 000 fournies par l'organisateur.

PUBLICITE et DROIT à L' IMAGE :

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur.

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

CODE DE LA ROUTE :

Tout au long de l'épreuve, **nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de la route.** Cette année une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées. L'organisateur se réserve la possibilité de pénaliser les avances excessives par rapport au temps estimé, applicable sur la totalité du parcours.

ROUES ET PNEUMATIQUES :

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier sont admis.

REMISE DES PRIX :

La remise des prix aura lieu à la Salle des fêtes d'EYMOUTIERS pendant le repas pris en commun. Les 5 premiers du classement recevront une coupe ainsi que le 1^{er} équipage féminin.

DROITS D'ENGAGEMENT :

Le montant des droits d'engagement est fixé à **185 Euros** pour un équipage de 2 personnes.

Le chèque doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte. Les chèques de réservation seront encaissés le 04 avril 2014.

L'engagement comprend :

- Le repas du samedi soir pour deux personnes
- Le repas du dimanche midi pour deux personnes
- Les carnets de contrôles
- Les plaques de rallye
- Un jeu de numéros pour les portières
- Les documents cartographiques
- La carte routière ou photocopies couleurs
- Cadeau souvenir.



ASSURANCES :

Les organisateurs ont contracté auprès de l'assurance GENERALI France Assurances une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste le seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

FORFAIT :

En cas de forfait, une somme de 70 euros restera acquise à l'A.S.A. Mauve VH pour dédommagement des frais engagés.

PENALITES

Épreuve de régularité	10 points par seconde d'avance ou de retard
Contrôle de passage manquant.	300 points
Contrôle d'arrivée pris dans le mauvais sens.	300 points
Retard à l'arrivée d'une étape. Avance à l'arrivée d'une étape.	10 points par minute
Avance excessive à partir de 8 minutes d'avance sur moyenne idéale – application optionnelle.	10 points par minute
Arrivée après 30 minutes. Après 60' CH fermé.	De 31' à 40' = 30 pts - de 41' à 50 ' = 40 pts de 51' à 60' = 50 pts en plus des autres pénalités

Les avances aux CH d'arrivée d'étapes seront pénalisées à égalité avec les retards.
Suppression de la pénalité fatidique de 2000 et remplacement par une pénalité progressive

Contact

Pour tous renseignements complémentaires :
Bernard BOUYER - tel : 05.55.48.02.13 -06.08.85.02.38
e-mail : bouyer.b@orange.fr



Possibilités d'hébergement sur la commune d'EYMOUTIERS

- **Office du tourisme Eymoutiers** informations hébergements : 05.55.69.27.81
www.tourisme-eymoutiers.fr
- **Domaine du BUCHOU Eymoutiers**, gîtes, tarifs négociés par l'organisation. Contact : Laurence LEVACHER Mairie d'Eymoutiers 05.55.69.10.21. mairie-eymoutiers@wanadoo.fr
- **Le Relais du Haut - Limousin** , Hôtel Restaurant tel : 05.55.69.40.31.
- **Gîtes : Au bon accueil** au Theil d'Eymoutiers : 12 chambres tel : 05.55.42.80.03 & 06 62 98 77 37. – www.au-bon-accueil-87.com –

Possibilité d'hébergement sur la commune de PEYRAT Le CHATEAU (env. 10 km)

- **Auberge du bois de l'Etang**, hôtel restaurant, : 05.55.69.40.19.
- **Hotel Bellerive** - 05.55.36.20.63
- **Hôtel le Golf du Limousin** - 05.55.69.41.34 - **AUPHELLE** (rive lac de Vassivière.)
- **Hôtel La Caravelle** - 05.55.57.06.75 – **AUPHELLE** (rive lac de Vassivière).

Possibilité d'hébergement sur la commune de NEDDE (env. 10 km)

- **Hôtel le Verrou**. tel : 05.55.69.98.04 ou 09.77.38.09.28

**SVP : si vous souhaitez des repas supplémentaires samedi soir et dimanche à midi (en plus de ceux compris dans l'engagement) pensez à les commander lors de l'engagement si possible.
Samedi soir 12 euros – dimanche midi 20 euros**



**10^{me} RALLYE DE LA PORCELAINE HISTORIQUE
12 & 13 AVRIL 2014
DEMANDE D'ENGAGEMENT**

<p>A retourner avant le <u>5 avril 2014</u> à Bernard BOUYER 18, rue de Magenta - 87100 LIMOGES. Tél. : 06.08.85.02.38 Chèque à l'ordre de : A.S.A. MAUVE VHE</p>

	PILOTE	COPILOTE
NOM		
Prénom		
Adresse		
Adresse e-mail		
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
Téléphone		Joignable en cours de rallye
ASA ou Ecurie		
VOITURE		
Marque		
Modèle et Type		
Année de Fabrication		
immatriculation		
<p>Véhicule assuré auprès de la compagnie</p> <p>Par le contrat N°Valable jusqu'au :.....</p>		

Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route

DECHARGE DE RESPONSABILITE

J'accepte sans réserve les termes du règlement du 9^{me} rallye de la Porcelaine Historique.

J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens.

Cette épreuve n'ayant aucun aspect sportif, je décharge l'A.S.A.Mauve, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens. **Je certifie être titulaire d'une Responsabilité Civile Vie Privée.**

Date :

Signature :(1)

(1) impératif : faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

